

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le mardi 13 avril 2021.

Étaient présents à cette réunion et s'étant identifiés individuellement :

M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Lucien Boivin	Maire de Saint-Prime
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Michel Simard	Représentant de La Doré
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet et maire de La Doré.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-080

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

14.1 Service de garde en milieu familial.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-081

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 9 mars 2021

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 14 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-082

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des directeurs généraux des MRC du Québec	1 081,28 \$
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	1 811,49
Les Évaluations Cévimec-BTF inc.	210,26
Cogéco Média	850,82
CLD Domaine-du-Roy	554,44
COMBEQ	229,95
Cuizen l'entrepôt libre-service	22,99
Ferlac Roberval inc.	23,67
Formules municipales inc.	229,38
Gagnon, Mario	190,00
Hôtel Château Roberval	354,35
Garma impression	3 551,59
Trium Médias inc.	631,72
Laboratoires Chez-Nous inc.	55,56
Larouche, Sophie	266,47
Léger Marketing	1 149,75
Mallette SENCRL	10 922,63
Mégaburo inc.	378,67
MRC de Maria-Chapdelaine	95 894,38
Municipalité de Chambord	11,84
Pitney Bowes	159,79
Portes ouvertes sur le Lac	22 500,00
Pulsar informatique inc.	3 331,45
Robert Junior Meunier	517,39
Tremblay, Jérémy	949,71
Ville de Roberval	4 250,75
Visa Desjardins	3 714,44
Vision Informatik inc.	3 466,68
WSP	606,20
Total fonds MRC	<u>157 917,65 \$</u>
Simard Boivin Lemieux S.E.N.C.R.L.	689,86 \$
Total fonds TNO	<u>689,86 \$</u>
Produits Shell Canada	39,13 \$
Total fonds villégiature	<u>39,13 \$</u>
MRC Domaine-du-Roy	299,00 \$
Prévost, Rudy	600,00
Total fonds TPI	<u>899,00 \$</u>

Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	984,81 \$
Total fonds FLI	<u>984,81 \$</u>
Total des fonds	<u><u>160 530,45 \$</u></u>

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-083

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-02 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-02 de la Ville de Roberval modifiant son plan d'urbanisme (n° 2018-08) de manière à actualiser la planification retenue pour le développement du parc industriel 1 (boulevard Horace-J.-Beemer).

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-084

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-03 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-03 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme (règlement n° 2018-08) modifié par le règlement n° 2021-02 actualisant la planification retenue pour le développement du parc industriel 1 (boulevard Horace-J.-Beemer).

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-085

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-04 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-04 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à apporter diverses modifications.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-086

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-05 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-05 de la Ville de Roberval modifiant son règlement de zonage (n° 2018-09) de manière à remplacer la construction de résidences bifamiliales jumelées par la construction de résidences unifamiliales isolées dans la zone résidentielle 59R.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-087

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-10 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-10 de la Ville de Roberval modifiant son plan d'urbanisme (n° 2018-08) de manière à revoir les usages et constructions résidentielles compatibles dans la grande affectation du sol agricole pour les secteurs agricoles dynamiques.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-088

Sujet : Approbation du règlement n° 2021-11 – Ville de Roberval

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Sabin Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2021-11 de la Ville de Roberval modifiant le règlement de zonage (règlement n° 2018-09) de manière à assurer la concordance au plan d'urbanisme (règlement n° 2018-08) modifié par le règlement n° 2021-10 en vue de revoir les usages et constructions résidentielles compatibles dans la grande affectation du sol agricole pour les secteurs agricoles dynamiques.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-089

Sujet : Autorisation de signature – Entente de collaboration/Projet 4C Saint-Gédéon

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets ont entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023;

Attendu que le plan identifiait plusieurs projets prioritaires de bonification du circuit cyclable, notamment la construction d'une nouvelle piste cyclable, entre les rues de la Plage et de la Gare à Saint-Gédéon;

Attendu qu'en mai 2017, le ministère des Transports du Québec s'était engagé, auprès de la Municipalité de Saint-Gédéon, à assumer 25 % des coûts d'un éventuel projet de bonification de la véloroute des Bleuets qui permettrait d'éviter que les cyclistes circulent sur la rue De Quen;

Attendu l'entente de collaboration détaillant la répartition des coûts de travaux à intervenir entre la MRC mandataire et le ministère des Transports du Québec, laquelle prévoit une contribution financière de 260 000 \$ du ministère;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec relativement au partage des coûts du projet, et ce, dans le cadre du projet 4C visant la mise en place d'une piste cyclable entre la rue de la Gare et la rue de la Plage à Saint-Gédéon.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-090

Sujet : Mandat – Aménagement de voies cyclables/Projet 4C Saint-Gédéon

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, les membres du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets ont entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023;

Attendu que le plan identifiait plusieurs projets prioritaires de bonification du circuit cyclable, notamment la construction d'une nouvelle piste cyclable, entre les rues de la Plage et de la Gare à Saint-Gédéon;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation de travaux d'aménagement de cette nouvelle voie cyclable;

Attendu que le processus d'appel d'offres a été géré en conformité aux règles municipales, celui-ci ayant été publié par le biais du Système électronique d'appel d'offres;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a reçu trois soumissions conformes;

Attendu qu'à la suite de ce processus, le comité d'analyse recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation G. Larouche, pour un prix total de 921 967,62 \$ taxes incluses;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est toujours en attente des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les dossiers étant encore en analyse;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat d'aménagement de voies cyclables dans le cadre du projet 4C-Saint-Gédéon à l'entreprise Excavation G. Larouche, pour une somme totale de 921 967,62 \$ taxes incluses.

Que l'octroi du contrat soit conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet, notamment auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-091

Sujet : Mandat – Fourniture de services professionnels de surveillance de travaux/Projet 4C Saint-Gédéon

Attendu que dans le cadre du projet d'aménagement de voies cyclables à Saint-Gédéon, la MRC du Domaine-du-Roy a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation auprès de différentes firmes de génie de la région pour la fourniture de services professionnels de surveillance de travaux;

Attendu qu'au total, quatre firmes ont été invitées à soumissionner, et une seule d'entre elles a déposé une proposition;

Attendu la proposition de Mageco LMG, et ce, d'une somme de 74 626,59 \$, taxes incluses;

Attendu la recommandation favorable déposée par le comité d'analyse;

Par conséquent, il est proposé par M. Michel Simard, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de fourniture de services professionnels de surveillance de travaux dans le cadre du projet 4-C de Saint-Gédéon à la société Mageco LMG, et ce, d'une somme de 74 626,59 \$, taxes incluses.

Que l'octroi du contrat soit conditionnel à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet, notamment auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-092

Sujet : Mandat au Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets – Voirie et récolte forestière dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-Méthode

Attendu qu'au cours des dernières années, la MRC du Domaine-du-Roy a été interpellée à quelques reprises par le Centre de formation professionnelle du Pays-des-

Bleuets afin de valider les possibilités de réserver des blocs de travaux forestiers pour la formation des étudiants en foresterie;

Attendu que le prochain chantier de récolte forestière de la MRC est prévu dans le bloc Saint-Méthode des terres publiques intramunicipales;

Attendu qu'en raison de sa proximité avec ce centre de formation, ces travaux permettraient la mise en place d'un partenariat avec le Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets (CFP) pour des travaux au printemps 2021;

Attendu qu'il a été convenu, avec les représentants du CFP, de réserver un bloc de récolte représentant un volume d'environ 2 300 m³ pour les étudiants;

Attendu que la récolte serait effectuée en juin 2021;

Attendu que les étudiants en voirie pourraient également procéder à la réfection et à la construction d'environ 12 km de chemins forestiers;

Attendu que les taux soumis par le CFP sont de 14 \$/m³ pour la récolte du bois, ainsi que de 2 000 \$/km pour la construction/réfection de chemins forestiers;

Attendu que, selon les essences récoltées et les preneurs intéressés, le contrat pourrait également inclure la récolte des houppiers d'épinette noire au taux de 25 \$/TMV;

Attendu que le coût total du contrat est estimé à environ 56 000 \$ et sera assumé à même les sommes disponibles du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer le contrat à intervenir avec le Centre de formation professionnelle du Pays-des-Bleuets pour la récolte de bois ainsi que la construction et la réfection de chemins forestiers dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-Méthode, et ce, selon les taux soumis ci-dessus.

Que cette dépense soit assumée à même les sommes disponibles du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-093

Sujet : Mandat – Travaux de plantation dans le bloc des terres publiques intramunicipales Chambord

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation de travaux de plantation dans le bloc Chambord sur les terres publiques intramunicipales situées sur le territoire de la municipalité de Chambord;

Attendu que ce mandat vise à réaliser des travaux de plantation sur les parcelles récoltées au cours de l'hiver 2018-2019;

Attendu que les travaux prévus prévoient la plantation de 85 700 plants, pour une superficie d'environ 70 hectares;

Attendu que la réalisation de parcelles d'inventaires est également incluse au mandat;

Attendu que deux entreprises ont été sollicitées et qu'une seule a déposé une offre, soit la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons :

- 22 800 plants 45-110 (scarifié plein) : 340 \$/1000 plants;
- 3 400 plants 36-200 (scarifié plein) : 465 \$/1000 plants;

- 29 500 plants 36-200 (scarifié partiel) : 505 \$/1000 plants;
- 25 000 plants 36-200 (direct) : 660 \$/1000 plants;
- 5 000 plants 25-310 (direct) : 702 \$/1000 plants;

Attendu que la valeur totale du contrat est estimée à 44 241 \$, plus taxes, auxquels s'ajoutera le transport de plants;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de plantation d'environ 85 700 plants dans le bloc des terres publiques intramunicipales Chambord à la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons, et ce, pour une somme estimée à 44 241 \$, plus taxes, à laquelle s'ajouteront les coûts pour le transport des plants.

Que les sommes nécessaires à assumer cette dépense proviennent de l'enveloppe 2021-2022 du Programme d'aménagement durable des forêts, jusqu'à concurrence des taux admissibles, et du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales pour le montant résiduel.

Point n° 6.3.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-094

Sujet : Achat de ponceaux pour les opérations forestières en terres publiques intramunicipales

Attendu la réalisation des travaux de voirie planifiés dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-Méthode;

Attendu que la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons a accepté de fournir les ponceaux de drainage pour l'aménagement des traverses de cours d'eau;

Attendu qu'il est estimé que 180 mètres linéaires de ponceau de drainage en polyéthylène de 450 millimètres et 9 mètres de ponceau d'acier de 1000 millimètres seront nécessaires;

Attendu que le prix unitaire est respectivement de 27,84 \$/mètre et de 167,67 \$/mètre;

Attendu que des frais de gestion de 5 % et de transport des ponceaux seront facturés en sus;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons pour l'achat de ponceaux destinés aux opérations forestières dans le bloc Saint-Méthode, pour une somme estimée à 6 900 \$ plus taxes et plus les frais de transport et de gestion applicables.

Que les sommes nécessaires à assumer cette dépense proviennent du fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-095

Sujet : Contribution financière 2021 – BioChar Boréal

Attendu le projet de BioChar Boréal visant le développement de la filière du biochar et des bioproduits;

Attendu que l'organisme souhaite obtenir le soutien financier de chacun des partenaires pour la poursuite de ses activités, et ce, pour l'année 2021;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une contribution financière de 115 800 \$ à BioChar Boréal pour soutenir le développement de la filière du biochar et des bioproduits.

Que la contribution de la MRC est assumée de la façon suivante :

- Fonds TPI : 15 000 \$;
- Fonds villégiature : 15 000 \$;
- Fonds MRC : 15 000 \$;
- Fonds TNO : 15 000 \$;
- FDH – Volet territorial : 55 800 \$.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-096

Sujet : Avenant – Entente administrative dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité

Attendu l'avenant à l'entente sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales à intervenir entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Promotion Saguenay;

Attendu que l'avenant vise à ajouter une somme de 289 390 \$ à l'entente afin d'augmenter l'enveloppe disponible à une somme de 5 762 023 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Yanick Baillargeon, préfet, à signer l'avenant à l'entente sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales à intervenir entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et Promotion Saguenay, et à laquelle interviennent également les MRC du Domaine-du-Roy, du Fjord-du-Saguenay, de Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine ainsi que la Ville de Saguenay.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-097

Sujet : Autorisation – Corporation du Bedeau/Entente de partenariat régional avec le Conseil des arts et des lettres du Québec

Attendu le quatrième appel de projets en vertu de l'Entente de partenariat régional avec le Conseil des arts et des lettres du Québec;

Attendu que la Corporation du Bedeau de Saint-Prime a obtenu une aide financière de 30 000 \$ pour son projet intitulé *Shueu – Écho*;

Attendu que selon le mode de fonctionnement de l'entente, la MRC du Domaine-du-Roy doit procéder au versement d'une somme de 15 000 \$ à la Corporation du Bedeau;

Attendu que le solde de 15 000 \$ sera versé à la Corporation par le Conseil des arts et des lettres du Québec;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 15 000 \$ à la Corporation du Bedeau pour son projet en arts de la scène et de rencontre culturelle.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-098

Sujet : Contribution financière – Mandat sur la concertation régionale

Attendu que la Conférence régionale des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRP) a accordé un mandat au Groupe Trigone pour une étude effectuée sur la gouvernance régionale : repositionnement des instances de concertation régionale;

Attendu la demande d'aide financière de la CRP de 2 500 \$ pour la réalisation de l'étude ci-dessus mentionnée par le Groupe Trigone;

Attendu que cette somme sera assumée à parts égales entre les quatre municipalités régionales de comté de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Ville de Saguenay;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière de 2 500 \$ à la Conférence régionale des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean, et ce, pour la réalisation, par le Groupe Trigone, d'une étude effectuée sur la gouvernance régionale : repositionnement des instances de concertation régionale.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-099

Sujet : Nomination – Conseil d'administration de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert

Il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité de demander à MM. Luc Chiasson et Sabin Côté, représentants du membre fondateur de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, de nommer M. Denis Lebel à titre d'administrateur de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, et ce, en remplacement de M. David Cleary.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-100

Sujet : Contribution financière – Spectacle aérien international de Bagotville

Attendu la demande d'aide financière d'une somme de 10 000 \$ de la 3^e Escadre Bagotville pour assurer la présentation du spectacle aérien international de Bagotville 2021, le 26 juin prochain;

Attendu que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le spectacle aérien se tiendra sur l'ensemble du territoire de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une aide financière d'une somme de 10 000 \$ à la 3^e Escadre Bagotville, et ce, pour la présentation du Spectacle aérien international de Bagotville, édition 2021.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-101

Sujet : Stratégie touristique – Budget 2021

Attendu le dépôt du budget de la stratégie touristique de la MRC du Domaine-du-Roy 2021 s'élevant à 265 000 \$;

Attendu que les sommes sont réparties dans les cinq axes de la stratégie touristique territoriale;

Attendu que les membres du chantier Tourisme recommandent l'adoption du budget 2021;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget 2021 du chantier Tourisme s'élevant à 265 000 \$.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-102

Sujet : Fonds touristique – Adoption de projets

Attendu le Programme d'amélioration de l'expérience client en tourisme lancé en vertu de la résolution n° 2020-282 adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que le comité d'analyse du CLD Domaine-du-Roy a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Programme d'amélioration de l'expérience client en tourisme;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Programme d'amélioration de l'expérience client en tourisme :

Fonds régions et ruralité

1. Aventure Lac-Saint-Jean : nouveau bateau de croisière	5 000 \$
2. Verger Chambordais : petit pavillon d'accueil et espace pique-nique avec vue sur le lac	5 000 \$
3. Société de développement économique ilnu : espace famille dans le carrefour d'accueil	5 000 \$
4. Centre des congrès de l'hôtel du jardin : module pour enfants	5 000 \$
	<u>20 000 \$</u>

Fonds de développement hydroélectrique

5. Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette : équipements nautiques et de sécurité	3 650 \$
6. Moulin des Pionniers de La Doré : quai et équipements nautiques	7 000 \$
7. Zoo sauvage de Saint-Félicien : rehausseurs pour le lavage des mains – amélioration du mobilier pour enfants	5 000 \$
8. Parc de la Caverne du Trou de la fée : module pour enfants	5 000 \$
9. Le Club Plein Air Ouiatchouan inc. : achat d'équipements sportifs pour la famille	5 000 \$
	<u>25 650 \$</u>

Point n° 7.9 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-103

Sujet : Fonds régions et ruralité – Adoption de projets

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds régions et ruralité;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds régions et ruralité :

Programme de soutien au développement local

1. Relais Saint-André, coop de solidarité : aménagement des pompes et réservoirs à essence pour le maintien d'un service de proximité (conditionnellement à un suivi diagnostique financier)	30 000,00 \$
2. Fabrique de la Paroisse Saint-Louis de Chambord : étude technique d'efficacité et d'approvisionnement énergétique renouvelable	2 990,00 \$
3. Municipalité de Sainte-Hedwidge : plan de revitalisation de la patinoire	10 662,00 \$
	<u>43 652,00 \$</u>

Programme de soutien au développement territorial

4. MRC du Domaine-du-Roy/Traversée du lac pour les organismes : mutualisation des services pour les événements et festivals (projet-pilote)	7 359,00 \$
5. MRC du Domaine-du-Roy/Comité territorial des saines habitudes de vie : promotion et diffusion territoriale des saines habitudes de vie (Bouge avec énergie)	4 464,59 \$
6. Ville de Roberval/Comité territorial des saines habitudes de vie/Table des agents de loisirs : formation pour les sauveteurs (pénurie) (7 053 \$ à confirmer sur plan d'action saines habitudes de vie)	7 053,00 \$
	<u>18 876,59 \$</u>

Point n° 7.10 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-104

Sujet : Fonds des redevances hydroélectriques – Adoption de projets

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement hydroélectrique;

Par conséquent, il est proposé par M. Lucien Boivin, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement hydroélectrique :

Volet local

1. Municipalité de Chambord : mobilisation pour préserver la qualité de l'eau des lacs – Étude de caractérisation	3 148 \$
2. Corporation du Moulin des Pionniers de La Doré inc. : aménagement de structure de jeux (sur quatre ans)	160 000 \$
3. Municipalité de Saint-Prime : réaménagement du parc de planches à roulettes	27 817 \$
	<u>190 965 \$</u>

Point n° 7.11 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-105

Sujet : Sentiers multifonctionnels – Octroi d'un mandat pour la sécurité et l'évacuation

Attendu la mise en place de la première phase d'un réseau de sentiers de vélo hors route et de sentiers pédestres de la Table ad hoc des sentiers multifonctionnels;

Attendu que le projet a franchi l'étape de l'élaboration d'un plan d'évacuation et de sécurité;

Attendu la proposition de l'Agence de gestion intégrée des ressources, d'une somme de 13 965 \$ plus taxes, pour mettre en place un plan d'évacuation et de sécurité du réseau de sentiers de vélo hors route et de sentiers pédestres;

Attendu qu'une somme supplémentaire de 3 500 \$ est requise pour effectuer le mandat permettant de couvrir des dépenses de reproduction, promotion, affichage, etc.;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'accorder à l'Agence de gestion intégrée des ressources un mandat d'une somme de 13 965 \$ plus taxes, et ce, afin de mettre en place un plan d'évacuation et de sécurité du réseau de sentiers de vélo hors route et de sentiers pédestres;
- D'autoriser une somme supplémentaire de 3 500 \$ à la Table ad hoc des sentiers multifonctionnels permettant de couvrir des dépenses diverses.

Que le directeur général, M. Mario Gagnon, est autorisé à signer l'offre de service.

Que sont autorisés les décaissements liés à ce projet.

Point n° 7.12 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-106

Sujet : Avenant 5 – Contrat de prêt/Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

Attendu l'avenant 5 au contrat de prêt du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

Attendu que l'avenant 5 vise à prolonger le contrat de prêt jusqu'au 30 juin 2021 et à remplacer l'annexe du cadre d'intervention qui définit les clientèles et les projets admissibles, la nature de l'aide et les conditions de versements et de remboursements;

Par conséquent, il est proposé par M. Gérald Duchesne, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le préfet, M. Yanick Baillargeon, à signer l'avenant 5, ainsi que les avenants précédents, du contrat de prêt provenant du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

Point n° 7.13 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-107

Sujet : Protocole d'entente – Aide financière pour le projet d'épuration des eaux usées du Village historique de Val-Jalbert

Attendu l'aide financière de 1 025 302 \$ obtenue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités du Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec pour le projet de mise aux normes du système de traitement des eaux usées du Village historique de Val-Jalbert;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la MRC du Domaine-du-Roy, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministère de la Culture et des Communications, concernant une aide financière de 1 025 302 \$ pour concrétiser le projet de mise aux normes du système de traitement des eaux usées du Village historique de Val-Jalbert.

Que M. Yanick Baillargeon, préfet, soit autorisé à signer le protocole d'entente pour et au nom de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-108

Sujet : Adoption – Règlement n° 282-2021 ayant pour objet de décréter l'élection du préfet au suffrage universel à compter de l'élection générale de 2021

RÈGLEMENT N° 282-2021

« Ayant pour objet de décréter l'élection du préfet au suffrage universel à compter de l'élection générale de 2021 »

Attendu que la « *Loi sur l'organisation territoriale municipale* » (LRQ, chapitre 0-9), articles 210.29.1 et suivants, détermine les pouvoirs du conseil de la MRC en matière d'élection du préfet;

Attendu que le conseil désire adopter un règlement relatif à l'élection de son préfet au suffrage universel à compter de l'élection générale de 2021;

Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil le 9 mars 2021 et que le projet de règlement a été dûment présenté lors de cette séance;

Par conséquent, il est proposé par M. Gilles Toulouse, appuyé par M. Lucien Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un règlement portant le numéro 282-2021 ayant pour objet de décréter l'élection du préfet au suffrage universel à compter de l'élection générale de 2021 soit adopté, et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement, et ce règlement est et sera connu sous le numéro 282-2021.

Article 2 Mode d'élection du préfet

Le préfet sera élu au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

Article 3 Année de la première élection

La première élection du préfet au suffrage universel sera tenue en 2021.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-109

Sujet : Demande à la Commission municipale du Québec – Présidence d'élection

Attendu que, par l'adoption du règlement n° 282-2021, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a décrété l'élection du préfet au suffrage universel, et ce, conformément aux dispositions de l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 70 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le secrétaire-trésorier de toute municipalité ou MRC est d'office le président d'élection pour toute élection qui se tient en vertu de cette loi;

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier ne peut refuser d'agir comme président d'élection qu'avec l'autorisation de la Commission municipale du Québec;

Attendu que le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, M. Mario Gagnon, a signifié au conseil de la MRC qu'il ne pourra exercer la tâche de président d'élection lors de l'élection qui sera tenue le 7 novembre 2021;

Attendu que le directeur général adjoint de la MRC, M. Steeve Gagnon, ne pourra également exercer la tâche de président d'élection lors de l'élection qui sera tenue le 7 novembre prochain;

Attendu l'offre de services et l'expérience de M. Roger Guillemette, lequel a été président de l'élection du préfet en 2013 et en 2017 pour la MRC de Maria-Chapdelaine;

Attendu l'offre de services de M. Jacques Dallaire, pour agir à titre de président d'élection adjoint;

Attendu la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier de désigner M. Roger Guillemette à titre de président d'élection, et M. Jacques Dallaire à titre de président d'élection adjoint, dans le cadre de l'élection de préfet au suffrage universel le 7 novembre prochain;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy demande à la Commission municipale du Québec de nommer M. Roger Guillemette au poste de président d'élection dans le cadre de l'élection du préfet au suffrage universel le 7 novembre prochain.

Que le conseil de la MRC autorise la signature des ententes à intervenir avec MM. Guillemette et Dallaire pour leur fonction respective.

Point n° 12.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-110

Sujet : Mandat – Équilibrage des rôles

Attendu qu'à la suite de l'analyse des besoins d'équilibrage du rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Hedwidge et de celui du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, l'évaluateur en recommande l'équilibrage;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Hedwidge a signifié à la MRC du Domaine-du-Roy son accord à l'équilibrage de son rôle d'évaluation;

Attendu que les coûts de l'équilibrage sont prévus au contrat d'évaluation;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'évaluateur, Les Évaluations Cévimec-BTF inc., à procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation de la Municipalité de Sainte-Hedwidge et de celui du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan.

Point n° 14.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2021-111

Sujet : Service de garde en milieu familial

Attendu qu'à l'instar de plusieurs régions du Québec, le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy vit une pénurie de places dans ses services de garde;

Attendu que les services de garde éducatifs à l'enfance font partie des services de proximité essentiels qui contribuent à une occupation dynamique du territoire, partout au Québec;

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy jugent important que les jeunes familles du territoire puissent trouver une garderie pour leurs enfants;

Attendu que cette problématique doit être résolue afin d'éviter que certaines familles renoncent à s'établir sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy en raison du manque de places en garderie;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est disposée à s'impliquer dans la mise en place de solutions, mais qu'elle considère que cette problématique relève de la compétence du gouvernement du Québec et du ministre de la Famille;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers de signifier à M. Mathieu Lacombe, ministre de la Famille, que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite que des mesures visant à résoudre la pénurie de places en services de garde soient rapidement mises en place.

Que copie de la présente résolution soit transmise à M^{me} Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval à l'Assemblée nationale.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2021-112

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Cindy Plourde, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général